

DEPARTEMENT DU NORD

-----

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

-----

**VILLE d'HAZEBROUCK**

-----

**OBJET**

**N°2023/091**

**FINANCES LOCALES (7.5)**

**Subvention 2023 au CCAS au titre  
du Programme de Réussite Educative**

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

ID : 059-215902958-20230517-DEL091CM17523-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**

**des Délibérations du Conseil Municipal**

**d'HAZEBROUCK**

**SEANCE DU MERCREDI 17 MAI 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le dix-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le neuf mai deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 22 Absents ayant donné pouvoir : 12 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,  
Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. GRIMBER, M. DUHOO, Mme BRISBART,  
M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER

Adjoints,

M. DENTENER, M. DELVA, M. Philippe DUHAMEL  
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme PATOUX, Mme ANDRE, M. MEIRLAND, M. DEVOS  
Mme SCHOONHEERE, M. TIBERGHIEU (Arrivé à 19H25 prend part au  
vote à compter de la question n°2023/077), Mme BELVAL,  
Mme DAUCHEZ, Mme REYNAERT  
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. BAILLEUL	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme DORMION-ROUSSEZ	qui a donné pouvoir à Mme SCHERRIER
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
Mme FERLIN	qui a donné pouvoir à M. BURGHELLE
M. FIOEN	qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
Mme DELECOEUILLERIE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à M. DENTENER
Mme DEPELCHIN	qui a donné pouvoir à M. DUHOO
M. DECOOPMAN	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
Mme LIONET	qui a donné pouvoir à Mme BELVAL
M. COTTE	qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIEU
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Constant DEVOS

Le Programme de Réussite Educative (PRE) est le fruit de l'étroit partenariat entre la Commune d'Hazebrouck et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le Ministère de l'Education Nationale et la Préfecture du Nord.

Cet important volet de la politique éducative hazebrouckoise s'appuie sur un diagnostic réalisé dans le quartier, placé en Politique de la Ville, des Résidences Pasteur et Foch en lien avec les écoles.

Le dispositif de réussite éducative vise à apporter une aide individualisée aux enfants, aux jeunes et à leurs familles, lorsqu'ils rencontrent des difficultés au cours de leurs apprentissages et/ou de leur parcours éducatif. Pour ce faire, un soutien est apporté aux partenaires des domaines scolaires, sanitaires, culturels et sociaux.

Afin de permettre au Centre Communal d'Action Sociale de financer les actions menées et les moyens humains notamment, nécessaires à la poursuite du dispositif P.R.E en 2023,

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- De bien vouloir accorder au CCAS une subvention de 36 434,50€ au titre de l'exercice 2023 (35 684,25€ en 2022),

- De dire que cette dépense sera imputée à l'article 657.362 du Budget Principal Ville 2023.

**LE VOTE a donné les résultats suivants :**

**ADOpte à L'UNANIMITÉ  
(34 voix pour)**



**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)  
POUR COPIE CONFORME**

**Le Maire,  
Vice-Président du Conseil  
Départemental du Nord,**



**Valentin BELLEVAL**

**Le Secrétaire de séance,**



**Constant DEVOS**